

L'ÉCHO LOGIQUE

N°22
Avril 2013

Le journal de Saint Jean Environnement

Editorial

Le bureau de l'association s'est interrogé sur la meilleure façon de communiquer avec vous : un nouveau journal l'écho logique plus coloré, plus attractif et un nouveau site internet.

La question majeure ces derniers mois a été de savoir exactement quelle eau boivent les Védasiens.

Nous avons recherché des informations en commençant par la visite de l'usine de potabilisation de Fabrègues, mise en service depuis l'automne. Vous allez découvrir le changement d'approvisionnement, les méthodes de traitement et leurs conséquences sur la qualité de notre eau potable.

Vous trouverez aussi des infos sur l'urbanisation, le chantier de restauration de la Mosson, le projet d'une zone protégée, les paniers bio et diverses infos pratiques.

Bonne lecture Martine Thomas - Directrice de publication



Sommaire

Editorial	1
L'actu en Photo	1
L'eau à St Jean	2
Chantier berges rivière	2
Roque Fraïsse	3
Val de Combe	3
Le poumon vert	4
Les déchets verts	4
Fuites d'eau	4
Panier Bio	4
Les rendez vous	4

Nouveau Site Web

Lancement du site Web de SJE :

www.st-jean-environnement.fr

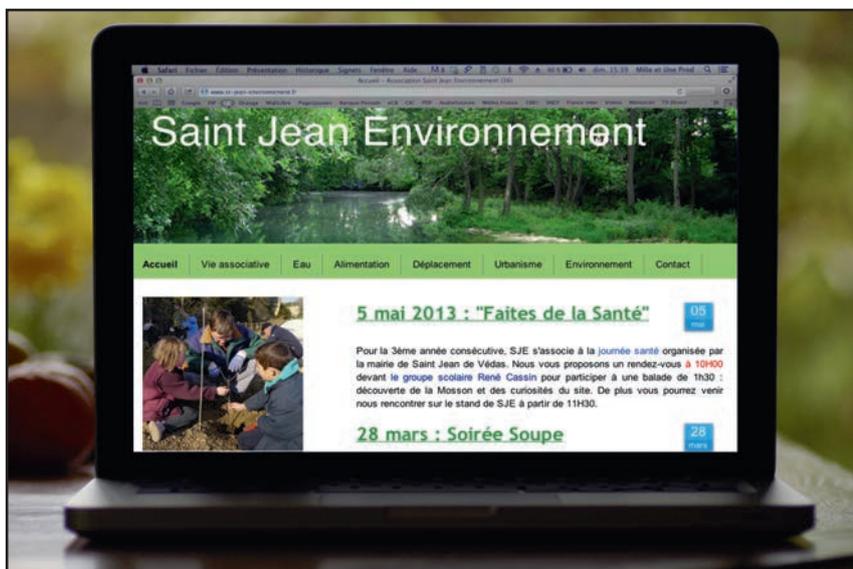
Un moyen de répondre à vos questions

Qui sommes- nous ?

Quel rôle jouons-nous ?

Quelles sont nos objectifs,
nos priorités, nos réflexions, nos actions ?

L'actu en Photo



La Mosson en crue, lors des dernières pluies fin mars. Elle transporte de nombreux déchets qui vont se retrouver en mer ou piégés sur les berges...



Journal d'information de St Jean Environnement
Site internet : www.st-jean-environnement.fr
Mail : sje.34@laposte.fr - Tél : 06 13 37 47 67

De l'eau qui coule ... Mais quelle eau ?

L'eau qui coule à notre robinet a une histoire...

D'où provient-elle, où est-elle captée, qui la transporte, qui la traite, est-elle de bonne qualité?

L'approvisionnement en eau de Saint Jean de Védas a changé, qui le sait ?

Auparavant, l'eau de St Jean provenait du captage de la Lauzette, sur la zone de la Condamine, entre "Carrefour" et l'A9. Le syndicat du Bas-Languedoc, avec la création de l'Aqua Domitia, nous impose l'eau provenant du Bas-Rhône, en condamnant notre captage de la Lauzette à terme.

Maintenant, pour les quartiers situés au nord de la RD613, l'eau provient des forages de Florensac en bordure d'Hérault, une eau calcaire mais de qualité.

Pour les quartiers situés au sud de la RD613, l'alimentation est faite à partir d'un mélange de l'eau du Bas-Rhône et un faible pourcentage de l'eau du forage de La Lauzette. Elle est potabilisée à l'usine de Fabrègues. Le taux de calcaire a certes baissé mais l'eau est de qualité discutable.

Nous avons pu visiter **l'usine de potabilisation de l'eau du Bas-Rhône** située à Fabrègues. Une usine flambant neuve mais une installation basique sans traitement spécifique pour cette eau de surface qui draine un bassin versant industriel et urbanisé. Tout le processus de traitement est très classique et c'est le procédé de floculation par le chlorure d'aluminium, très contesté, qui a été retenu. Bien évidemment, cette eau traitée respecte les normes en vigueur. Mais nous espérons que les médicaments, leurs métabolites ainsi que la variété de molécules traitées par les usines des vallées des Alpes et du Rhône seraient recherchés.

EH BIEN NON, AUCUN CONTRÔLE !!

Nous sommes étonnés de cette situation paradoxale: la consommation des poissons pêchés dans le Rhône est interdite mais la distribution de l'eau devenue potable sans traitement spécifique nous est imposée.

La demande de SJE

Nous regrettons le **manque d'informations** de la part de la SDEI sur cette modification de la distribution de l'eau. La dernière facture fait état d'un bulletin d'analyse de 2011 qui est obsolète et ne correspond plus à la réalité.

LE CONSOMMATEUR VEDASIEN A DROIT A L'INFORMATION.

Nous demandons à la SDEI d'adresser aux consommateurs une analyse actualisée pour chaque zone du village.



Chantier de restauration de nos rivières

SJE s'est toujours préoccupée du bassin versant de la Mosson en demandant qu'un entretien régulier des cours d'eau soit effectué. Commencés en 2011, les travaux se sont poursuivis à l'automne 2012 par le Rieucoulon et la partie Mosson entre le confluent du Lassédéron et du Coulazou, à notre grande satisfaction.



Dans le cadre de la lutte contre les inondations, il faut dégager les embâcles de bois morts, les touffes d'arbres, les branches gênantes qui perturbent l'écoulement de l'eau. Les travaux sont pris en charge par la commune et l'agence de l'eau, bien que légalement, ils soient à la charge des riverains.

Ce chantier a été conduit par le technicien du SYBLE (syndicat du bassin du Lez) avec la collaboration des services techniques de la mairie ainsi que notre participation active et régulière durant deux mois.

Ces travaux devraient être poursuivis l'année prochaine.

Qu'en est il de l'eau à Roque-Fraïsse ?

LES EAUX PLUVIALES

La **1ère tranche** est bien gérée en ce qui concerne la gestion de l'eau pluviale.

Inquiétude pour la 2ème tranche:

Une partie des eaux pluviales doit se déverser dans le parc de la Peyrière.

Avec les fortes précipitations que nous connaissons dans notre région, **la carrière pourrait ainsi se transformer en « un marigot insalubre »** mettant à mal les aménagements paysagers déjà réalisés.



L'URBANISATION DE ROQUE-FRAÏSSE

Saint Jean Environnement avait participé au comité de pilotage sur ce dossier et apporté certaines remarques.

Ce quartier va finalement se transformer en immeubles modernes (comme dans la périphérie de Montpellier), sans unité architecturale et sans spécificité méditerranéenne.

Si les normes BBC* sont respectées, nous regrettons l'ajout d'un quatrième étage avec des toits terrasses.

Le problème majeur restera le risque de saturation de la circulation. Sur ce point, nous avons demandé l'ouverture d'une rue parallèle à celle de Librilla débouchant sur la Condamine.

Le plus inquiétant restera la gestion des eaux de pluie, une fois l'ensemble construit.

* BBC: Bâtiment Basse Consommation

ENQUÊTE PUBLIQUE

Avant toute urbanisation importante, la loi oblige à l'organisation d'une enquête publique sur l'eau. Nous avons découvert qu'un secteur de Roque Fraïsse d'une superficie de 14,9 ha évacuerait ses eaux de ruissellement dans la carrière de la Peyrière.

Nous avons émis un avis défavorable quant au choix de la Peyrière comme bassin de rétention des eaux pluviales car dans le dossier :

- un rapport hydrogéologique mentionne le risque de communication entre l'aquifère de la carrière et celui du forage de la Lauzette et préconise des études complémentaires.
- le problème de résorption de cette eau n'est pas abordé (ne pouvant se vider par gravité) et il peut arriver qu'une forte précipitation automnale déverse 18 000m³ d'eau soit l'équivalent de 900 camions-citerne.

Désaccord de SJE

Malgré la présentation de nos arguments, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable sur l'enquête publique après avoir reçu de la SERM (Société d'économie mixte de la région de Montpellier) des réponses rassurantes mais **inexactes**.

Nous ne pouvons accepter ce verdict pris à la légère nous semble-t-il !!

Nous avons constitué un dossier argumenté pour informer le préfet qu'une décision a été prise à partir de fausses informations.

Val de la Combe

Le lotissement du Val de la Combe à Saint Jean le Sec concerne 24 000m² constructibles soit 44 maisons individuelles et 22 appartements en logement social répartis dans des petits collectifs de quatre lots. Il est prévu une aire de jeux et 2 bassins de rétention mais la place sera limitée pour les parkings. Le site choisi était depuis longtemps réservé à la construction et l'ensemble présenté semble cohérent. SJE se félicite de la mixité du logement social et de la maison individuelle.

Poumon vert et A9

Les travaux du doublement de l'A9 portant nuisance au milieu naturel, la loi exige qu'ASF (devenu Vinci) compense cette agression en créant un espace naturel protégé.

Le choix s'est porté sur une surface de 50 hectares dans la garrigue de Saint Jean le Sec et 20 hectares sur la rive opposée. Si ce projet se réalisait, ce serait une opportunité car cette opération serait intégralement financée par Vinci pendant 30 ans. Ces terrains seraient concédés au conservatoire des espaces naturels, gérés et mis en valeur par un organisme indépendant, sûrement Les Ecologistes de l'Euzière.

Ce poumon vert serait inconstructible et mis à la disposition du public.

Nous sommes intervenus auprès de la mairie afin qu'elle fasse preuve de persuasion auprès des propriétaires pour que cette opportunité n'échappe pas à la commune.

Brûler peut coûter cher

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, le plan "Particules" du Grenelle de l'environnement prévoit une circulaire sur l'interdiction de brûlage des déchets verts. Cette pratique est passible de verbalisation.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site:

<http://www.st-jean-environnement.fr/environnement/circulaire-dechets-verts/>

Les rendez-vous

dimanche 5 mai

Balade à pied au bord de la Mosson vers le moulin de Tourtoul de 10h15 à 12h.
Stand de l'association à "Faites de la santé"

dimanche 2 juin

Visite des jardins d'Adrien et des chais de Noilly Prat à Marseillan

un samedi de septembre

Matinée dans les jardins de Bentenac (paniers Bio) pour visiter l'exploitation maraîchère, effectuer des plantations puis déguster des produits locaux, au bord de l'étang de l'Or

en septembre

Retrouvez-nous à la fête des associations

Le panier Bio

Les commandes des paniers Bio se font grâce à deux liens internet :

Le panier Bio

<http://doodle.com/mh3g7excr363z5hu>

Le pain Bio

<http://doodle.com/8hhfvn2bgi3k8nhv>

Le rendez-vous: tous les jeudis de 18h30 à 19h15, à l'ancien foyer rural.

Les paniers sont issus de la production des jardins de Bentenac à Mauguio, complété par d'autres producteurs Bio, pour fournir un panier de légumes variés de saison chaque semaine.

Depuis 2009, SJE organise la distribution des paniers Bio et à partir d'avril, l'adhésion à l'association devient obligatoire pour profiter de cette livraison.



Fuites d'eau: nouveauté

Le décret paru (JO du 26/09/12) vient réglementer le coût dû à une fuite d'eau intervenue entre le compteur et votre robinet. Cette facture sera plafonnée au double du montant de votre consommation habituelle.

Pour plus de détails, consultez notre site:

<http://www.st-jean-environnement.fr/eau/fuites-d-eau/>

Jardins familiaux

Nous sommes en désaccord avec le projet de la mairie de créer des jardins familiaux en bordure de la D613 au pont de Barre. Ce terrain est bruyant, en zone inondable, constitué de remblais (gravats, blocs de bétons) et éloigné du centre. Le Terral serait un site mieux adapté.